

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

## AMENDEMENT

N ° AS154

présenté par

M. Hetzel, M. Juvin, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Di Filippo, M. Breton, M. Le Fur,  
M. Brigand, M. Marleix, Mme Blin, M. Gosselin et Mme Gruet

-----

### ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Ces données font apparaître une distinction entre les suicides assistés et les actes d'euthanasie. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il importe de savoir exactement quel est le partage entre les suicides assistés et les euthanasies. La proposition de loi ne prévoit pas cette information.